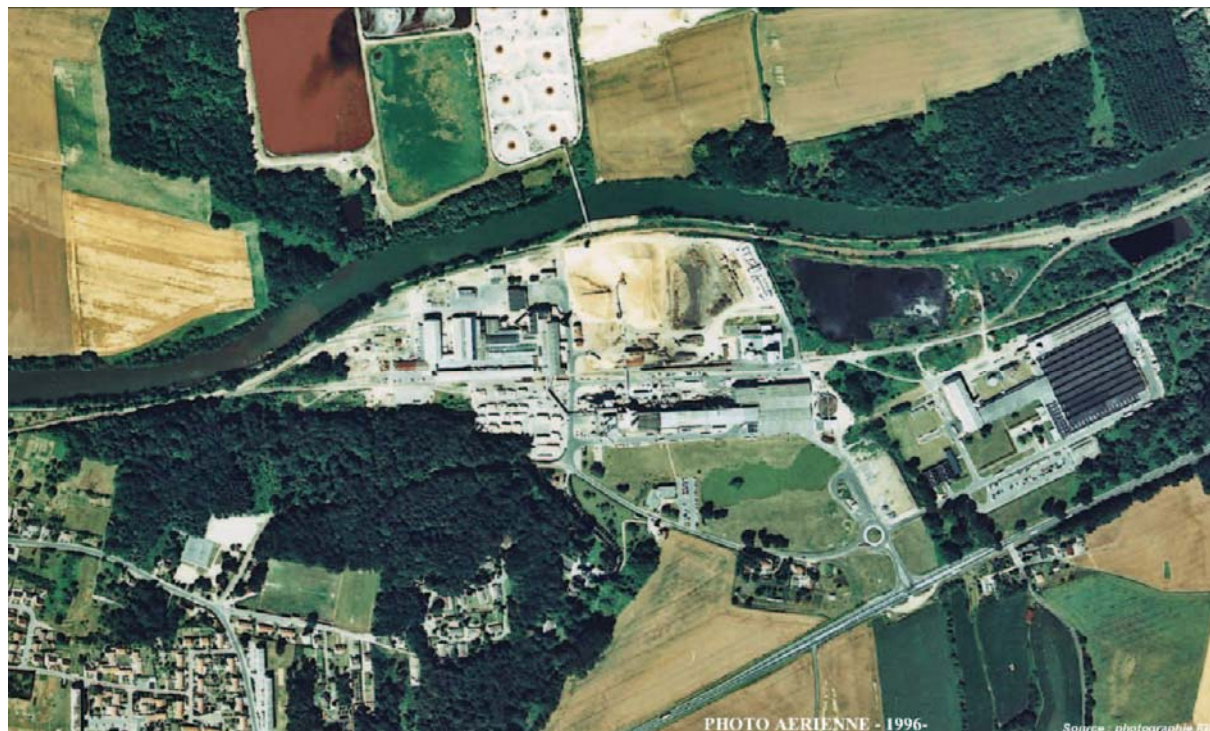


RESUME NON TECHNIQUE

LA ROCHETTE VÉNIZEL



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

SITE DE VÉNIZEL

FABRICATION DE CARTON

Vénizel, avril 2007 – Version 4



La Rochette Vénizel

BP 8 – 02 200 Vénizel

Tél : 03 23 75 30 00 – Fax : 03 23 75 30 01

SOMMAIRE

1	OBJECTIF DE CE RAPPORT.....	3
1.1	A L'ORIGINE : LA LÉGISLATION ICPE.....	3
1.2	LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ET SES DOCUMENTS ANNEXES	4
2	PRÉSENTATION DU PROJET	5
3	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	9
3.1	IMPACT SUR LE PAYSAGE.....	9
3.2	IMPACT SUR LE PATRIMOINE NATUREL	10
3.3	IMPACT SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE.....	10
3.4	IMPACT SUR LA RESSOURCE EAU	10
3.5	IMPACT SUR L'AIR	13
3.6	IMPACT SUR LES NIVEAUX SONORES	14
3.7	IMPACT DES DÉCHETS PRODUITS PAR LE SITE	14
3.8	IMPACT SUR LA CIRCULATION.....	15
3.9	IMPACT SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS RIVERAINES.....	16
3.9.1	Quelques explications pour comprendre le volet santé.....	16
3.9.2	Effets sur la santé des riverains	17
4	DANGERS DU SITE.....	18
4.1	ANALYSE DES RISQUES	18
4.2	MOYENS DE PRÉVENTION	19
4.3	MOYENS DE PROTECTION.....	20

1 OBJECTIF DE CE RAPPORT

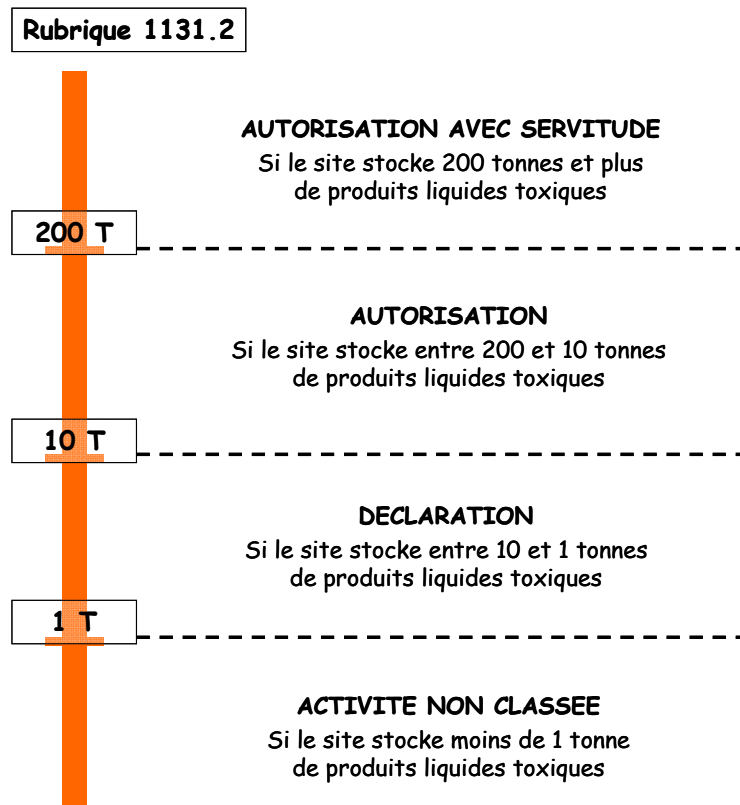
1.1 A L'ORIGINE : LA LÉGISLATION ICPE

L'activité de fabrication de papier pratiquée par le site de LAROCHETTE VENIZEL est une activité susceptible de générer des impacts sur son environnement. Aussi la pratique de cette activité est réglementée par une législation appelée législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cette législation définit des **rubriques** développées soit autour des produits et substances (ex : rubrique n°1131 – Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques) soit autour d'activités (rubrique n°2340 – Blanchisserie, comme c'est le cas ici).

Pour chacune de ces rubriques, des **seuils** ont été établis. Ils permettent de classer les activités pratiquées sur un site en trois principaux régimes : la **déclaration**, l'**autorisation** et pour certaines rubriques, l'autorisation avec servitude. Le niveau de contraintes imposées aux installations concernées va en croissant de la déclaration à l'autorisation avec servitude.

Prenons un exemple : la rubrique 1131.2 – Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques liquides.



1.2 LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ET SES DOCUMENTS ANNEXES

Si l'une de ses installations est placée sous le régime de l'autorisation, la société exploitant le site doit produire un **dossier de demande d'autorisation d'exploiter**, en application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et de son décret d'application du 21 septembre 1977.

Ce dossier de demande doit comporter :

Une présentation de l'installation, du projet : elle désigne l'exploitant, présente les activités pratiquées et établit le classement des activités selon les rubriques de la Nomenclature des ICPE.

Une étude d'impact : y sont notamment étudiés l'impact de l'installation sur le patrimoine naturel, historique, sur les différents milieux (eau, air, sols), sur la circulation locale et sur la santé des riverains.

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans cette étude, celle-ci fait l'objet d'un résumé non technique. C'est l'objet du rapport que vous vous apprêtez à lire.

Une étude des dangers : elle indique les dangers que peuvent présenter les installations et les risques encourus en cas d'accident et les moyens mis en œuvre sur le site pour prévenir ces accidents.

De même que pour l'étude d'impact, un résumé non technique de cette étude doit être établi pour permettre la compréhension des enjeux à des non spécialistes. Il est également présenté dans ce document.

Une notice Hygiène-Sécurité : elle présente les mesures qui sont prises par l'entreprise pour préserver la santé et la sécurité de ses employés.

2 PRÉSENTATION DU PROJET

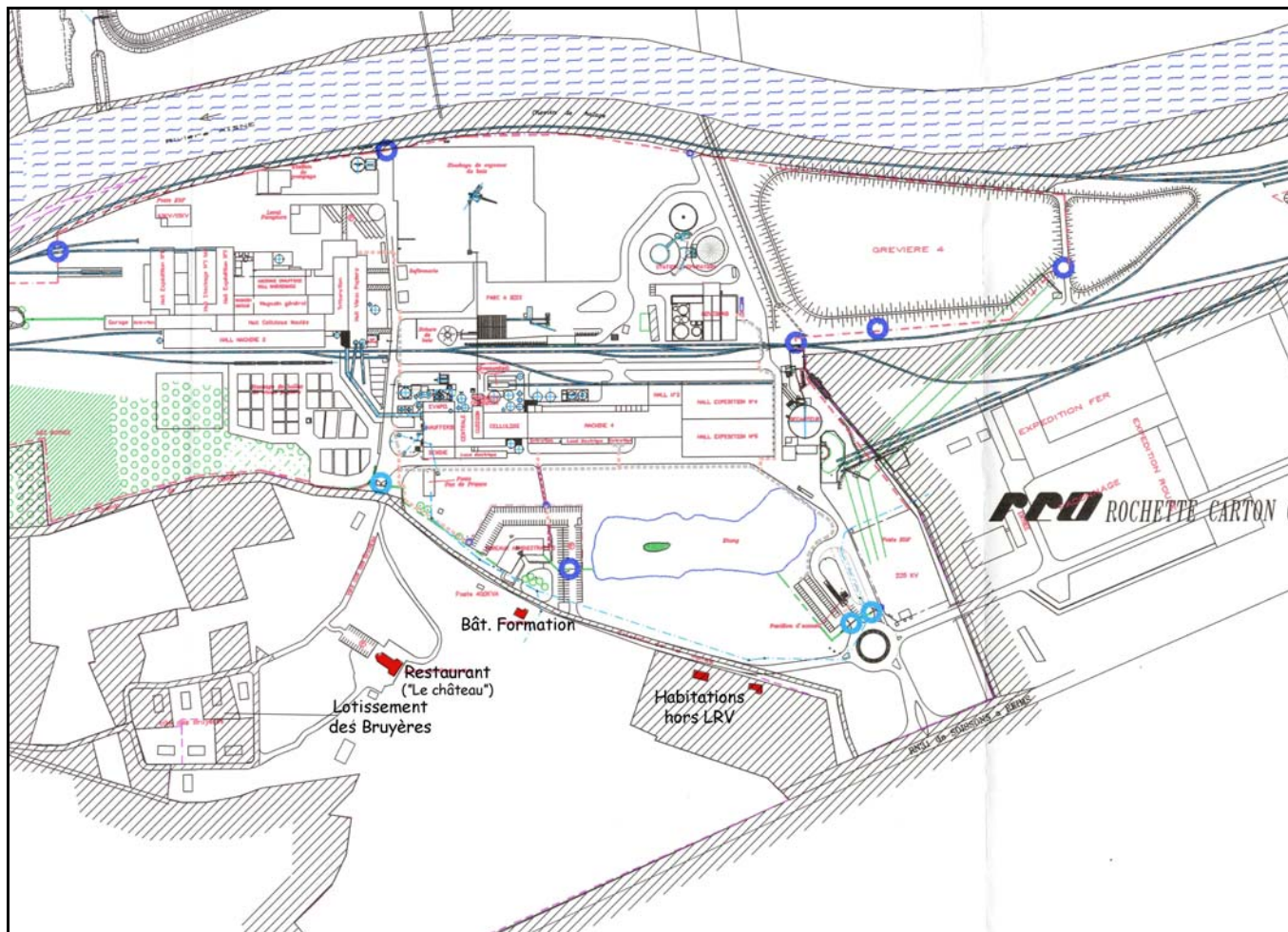
Le projet : Le site de LA ROCHETTE Vénizel va modifier plusieurs de ses installations dans le cadre d'un changement de procédé de fabrication. En effet, à ce jour, une des deux unités de production du site, l'usine 4, produit du papier élaboré à partir de bois. Désormais, cette unité produira du papier à partir de vieux papiers, comme la deuxième unité du site, l'usine 2.

Compte tenu de ce projet, plusieurs modifications sont nécessaires :

- construction d'une usine de fabrication de pâte pour alimenter les 2 usines
- suppression de stockages de produits dangereux, tels que l'ammoniac et le soufre
- agrandissement du parc de vieux papiers et construction d'un hall de stockage supplémentaire pour les bobines de papier de la machine à papier n°4
- suppression de l'atelier NOVIBOND, qui assure aujourd'hui la transformation de la liqueur noire (produite au cours de la fabrication de pâte à partir de bois) en lignosulfite, produit qui est revendu.
- modification de la station d'épuration afin de l'adapter à la nouvelle qualité de rejets avec notamment la mise en place d'une unité de méthanisation des effluents. Le biogaz produit par la méthanisation sera utilisé au niveau de la chaudière n°6 du site.

La modification du process conduit, sur la machine à papier n°4, à la production d'un papier de grammage plus épais. Ainsi, compte tenu de cette modification, le tonnage de papier produit sur cette machine sera amené à augmenter de manière notable (+70%). Au total, la production du site doit augmenter de près de 45% à l'horizon 2009.

Le plan en page suivante présente le site dans sa configuration actuelle. L'usine de production de pâte sera implantée au sud de l'usine 2, à l'ouest de l'usine 4. Le parc à vieux papiers s'étendra plus à l'ouest de sa position.



Site – Configuration actuelle

Les produits : Le site assure la production de papier pour la fabrication de carton ondulé.

Les bâtiments : Le site comprend une série de bâtiments :

- Usine 2, qui comprend la machine à papier 2 et ses installations annexes
- Usine 4
- Unité de production de pâte
- Atelier NOVIBOND (qui doit disparaître)

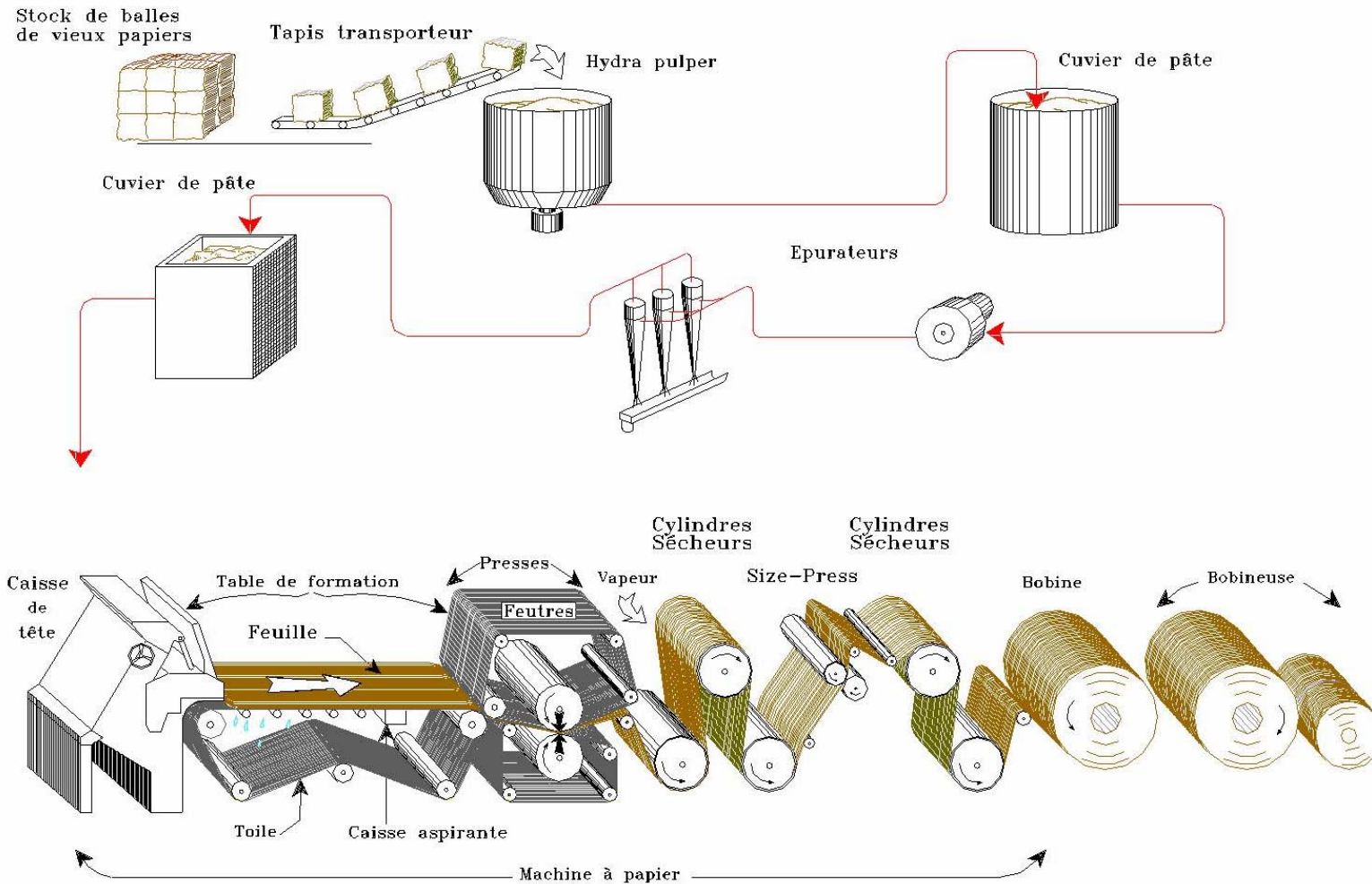
D'autres structures, nécessaires au fonctionnement du site sont également comprises dans l'enceinte du site : les différents bassins de la station d'épuration, les locaux de stockage divers, la station de pompage d'eau à partir de l'Aisne, les bâtiments administratifs, ...

Au total, le site représente une superficie 77,6 ha répartis sur les communes de Bucy-le-Long, Vénizel et Acy.

Le processus de fabrication : le schéma fourni en page suivante précise les différentes étapes de la fabrication du papier à partir de vieux papiers.

Ainsi on prépare dans un premier temps la pâte à papier. On en assure le raffinage, par un processus d'épuration, de manière à disposer de deux types de pâte : une pâte avec des fibres courtes et une pâte avec des fibres longues. En dosant le mélange de ces deux types de pâte, on détermine les caractéristiques finales du papier.

Une fois le mélange de pâte effectué, on fait passer la pâte à papier sur la machine à papier. Elle y subit des phases successives de séchage à la vapeur et d'enduction (pulvérisation d'une colle à base d'amidon). En bout de machine, le papier est découpé et enroulé autour de bobines pour en assurer le stockage.



Fabrication de papier à partir de PPCR



La Rochette Vénizel
 BP 8 – 02 200 Vénizel
 Tél : 03 23 75 30 00 – Fax : 03 23 75 30 01

Equipements annexes : pour garantir le fonctionnement des différentes installations, el site dispose de nombreux équipements annexes à la production :

- Une station de pompage d'eau de l'Aisne
- 2 chaudières au gaz naturel pour la production de la vapeur. L'une d'entre elle utilisera le biogaz produit par la méthanisation des effluents du site
- Une torchère de faible puissance pour brûler l'excédent de biogaz (quantité qui ne peut être stockée compte tenu de la quantité brûlée sur la chaudière)
- Un gazomètre pour stocker le biogaz avant de l'envoyer vers la chaudière

Des cuves de fioul oil domestique (équivalent du gazole) avec pour certains des pompes : alimentation des véhicules du site, alimentation de la centrale sprinklage...

Des tours aéroréfrigérantes dont l'implantation a permis de fermer certains circuits d'eau de refroidissement et ainsi d'éviter la consommation d'eau à partir de l'Aisne

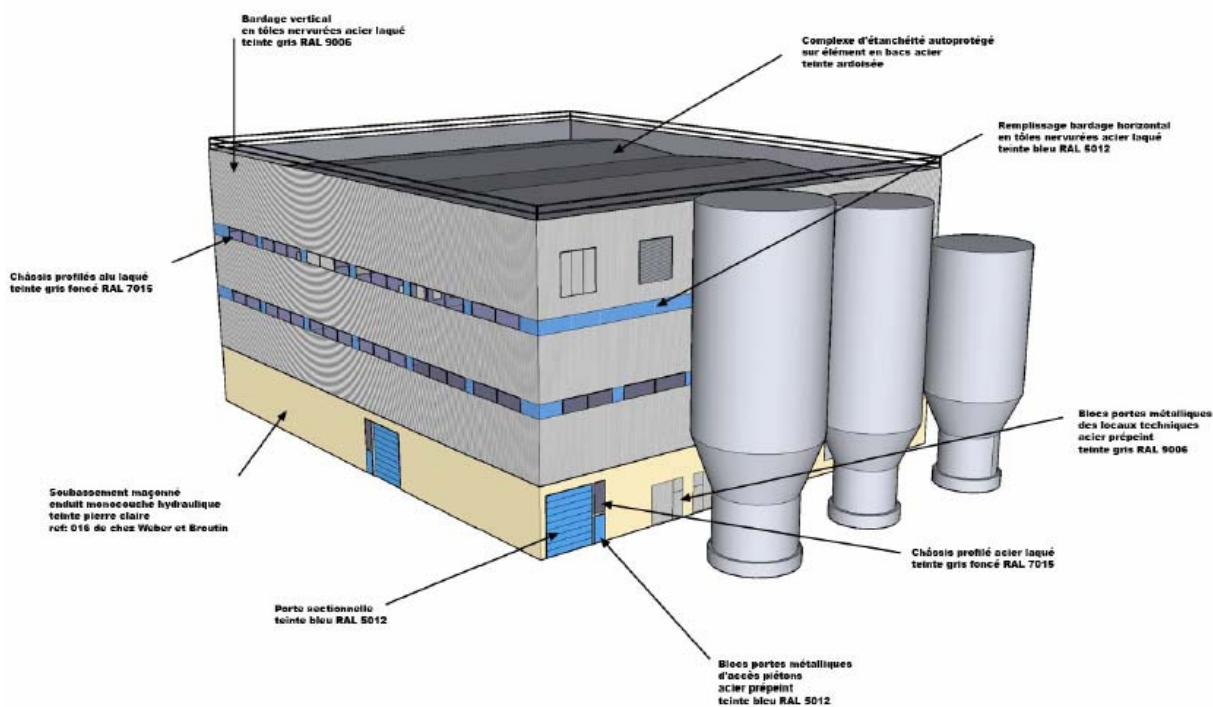
Des installations de compression, ...

3 IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Le site est d'ores et déjà existant. La construction des différents bâtiments qui le composent s'est effectuée en essayant d'instaurer une certaine homogénéité entre les différentes unités, afin de créer une certaine harmonie de forme et de couleur (voir schéma de la nouvelle unité de production de pâte).

Les nouveaux bâtiments n'échapperont pas à cette règle. En outre, dans le cadre du projet, l'atelier Cuisson qui assurait la fabrication de pâte à partir de copeaux de bois va cesser de fonctionner. Il émettait d'importantes quantités de vapeur d'eau à l'atmosphère et était, de ce fait, responsable d'une grande partie des panaches visibles sur une longue distance.



Vue de l'unité de préparation de pâte – Façade ouest

3.2 IMPACT SUR LE PATRIMOINE NATUREL

Le site est localisé à bonne distance des zones naturelles d'intérêt recensées dans le secteur de Vénizel . La plus proche, la ZNIEFF « Ravins, côtes et ru de Billy-sur-Aisne », est située à 3,5 km du site.

3.3 IMPACT SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Le site est également situé à distance de tout monument historique, classé ou inscrit. Les modifications sur ses bâtiments ne donnent donc pas lieu à des prescriptions particulières pour la protection du patrimoine architectural local.

3.4 IMPACT SUR LA RESSOURCE EAU

Le site est susceptible d'avoir un impact sur la ressource Eau du fait de ses importantes consommations d'eau et de la qualité de ses rejets à l'Aisne et au Ru Preux (ru en partie ouest du site).

Les consommations d'eau

Le site consomme des quantités importantes d'eau à partir du réseau d'eau potable communal mais surtout à partir de la rivière Aisne (plus de 99% des consommations). En 2006, les consommations d'eau du site représentaient un volume d'environ 5,54 millions de m³. Le projet permettrait de passer à une consommation de 3,6 millions de m³. Ceci signifie que la consommation d'eau par tonne de papier produite diminuera. Pour obtenir ces gains de consommation, le site fermera certains circuits de refroidissement qui sont aujourd'hui ouverts (notamment ceux des pompes à vide, voir tableau au chapitre suivant) et augmentera les recyclages d'eau entre les différentes unités de fabrication du site (réutilisation de l'eau récoltée en aval du process vers l'amont du process, réutilisation d'eaux pluviales, ...).

Les rejets d'effluents

Le site dispose aujourd'hui de 8 rejets dans le milieu naturel :

N° rejet	Référence	Milieu récepteur	Origine	Type rejet
1	PK58.363	Aisne	Rejet final, sortie du lagunage	Eaux usées
2	PK58.598	Aisne	Eaux pluviales Usine 2 (sortie bassin confinement)	Eaux pluviales
			Eaux des pompes à vide machine usine 2	Eaux de refroidissement
			Excès des eaux pluviales du parc à vieux papiers	Eaux pluviales prétraitées
3	PK58.240	Aisne	Eaux de lavage des filtres de la station de pompage	Eaux usées
		Aisne	Eaux pluviales du secteur	Eaux pluviales
5	-	Ru Preux	Eaux pluviales du secteur Parc à bois, NOVIBOND, Nitré/Dénitrif.	Eaux pluviales
7	-	Ru Preux	Eaux pluviales Usine 4 + bureaux administratifs	Eaux pluviales
			Eaux des pompes à vide machine usine 4	Eaux de refroidissement
8	-	Ru Preux	Eaux pluviales du secteur Poste de Garde	Eaux pluviales
9	-	Ru Preux	Eaux pluviales du secteur Rond Point Entrée	Eaux pluviales

Le principal point de rejet est le point n°1. Il rejette à ce jour plus de 90% des flux globaux de polluants émis dans le milieu aqueux. La qualité des rejets devrait évoluer avec le changement de process de fabrication (suppression des charges polluantes importantes qui

provenaient des opérations de cuisson du bois) et du changement d'unité de traitement des effluents. La future station d'épuration comprendra les unités suivantes :

- Bassin de décantation primaire
- Bassin tampon
- Réacteur anaérobie (unité de méthanisation)
- Bassin aérobie
- Lagunes (fin d'utilisation au plus tard fin 2009)

Le site de LA ROCHETTE Vénizel s'est engagé à respecter les ratios repris dans le tableau ci-après. Il s'agit de quantités de polluants émises pour la production d'une tonne de papier.

Polluants	Engagement 2009 Valeur d'émission kg/t	Engagement 2011 Valeur d'émission kg/t	Circulaire du 16 mai 2007 Ratio équivalent kg/t	BREF Papetier Usine intégrée Tableau 5.32
Débit	9	7	-	<7
MES	0,65	0,4	0,9	0,05-0,15
DCO	3	2,2	4,2	0,5-1,5
DBO ₅	0,6	0,3	0,9	<0,05-0,15
N total	0,09	0,05	-	0,02-0,05
P total	0,03	0,005	-	0,002-0,005
AOX	-	-	-	<0,005

Il s'agit d'un engagement important de la part de LA ROCHETTE Vénizel. En effet, la circulaire du 16 mai 2007 permet aux sites papetiers français de bénéficier de valeurs de rejets moins contraignantes que celles imposées par le BREF Papetier, qui devrait s'imposer à l'ensemble des sites papetiers en Europe. Cette circulaire permet d'adapter certaines dispositions du BREF papetier aux caractéristiques locales.

Comme on le constate d'après les chiffres repris dans ce tableau, le site s'engage à respecter des valeurs plus contraignantes que ce que lui permet la circulaire.

En terme de quantité de pollution rejetée dans l'Aisne, les modifications sur l'installation permettent d'améliorer les rejets du site à l'Aisne.

Paramètre		Moyenne mensuelle Global site 2009	Moyenne mensuelle Global site 2011	Moyenne annuelle 2006	Seuil réglementaire Arrêté du 11 octobre 1989 modifié
DCO	Flux en kg/j	~3400	2 480	3684	6500
MES	Flux en kg/j	~750	450	308	900
DB0 ₅	Flux en kg/j	~670	340	127	450
NTK	Flux en kg/j	~100	56	250	600
NGL	Flux en kg/j	-	-	286	900
Phosphore	Flux en kg/j	~35	6	23	-
Débit	en m ³ /J	10 000	~7890	9063	8000

Le projet devrait donc apporter dès 2009 une amélioration sur les paramètres DCO et azote (NTK). L'amélioration des résultats entre 2009 et 2011 sera permise par la mise en place, si nécessaire, des équipements suivants :

- Filtres à sable en sortie de la station de traitement aérobie (amélioration des résultats sur les MES) : 850 000 €
- Mise en place d'aérateurs supplémentaires au niveau de la station de traitement aérobie : 950 000 €

Ces équipements sont mentionnés à titre indicatif : ils seront réalisés si nécessaire, dans l'hypothèse où les équipements en place ne permettraient pas d'atteindre les niveaux d'émissions que LA ROCHETTE Vénizel s'est engagé à respecter en 2011. D'autres équipements pourront être choisis en lieu et place ou en complément des équipements proposés, s'ils s'avèrent plus adaptés et nécessaires pour traiter les effluents du site.

3.5 IMPACT SUR L'AIR

Du fait de la suppression de nombreuses installations, les principaux rejets atmosphériques du site sont désormais ceux des chaudières, les rejets des machines à papier (au niveau des sècheres). La torchère mentionnée précédemment ne fonctionnera que de façon intermittente.

L'estimation de la qualité des rejets atmosphériques du site a été réalisée en prenant en compte les données recueillies lors d'une campagne de mesures de 2005, effectuée sur tous les rejets du site. Les futurs rejets de la machine à papier n°4 ont été estimés en extrapolant les résultats de la machine à papier n°2.

Les rejets de la chaudière n°6, qui va désormais brûler du biogaz, ont été approchés en prenant en compte la présence de soufre dans le biogaz et sa transformation en dioxyde de soufre lors de la phase de combustion. Les rejets des autres installations (machine à papier n°2 et chaudière n°8) étaient déjà connus suite à la campagne de mesures. Ils ne sont a priori pas susceptibles d'évoluer.

Les rejets du site, tels qu'ils ont été estimés, sont conformes aux valeurs réglementaires. Des mesures compensatoires devront cependant être prises pour parvenir à une parfaite conformité (vitesses d'éjection trop faibles sur la machine à papier n°2 par exemple).

3.6 IMPACT SUR LES NIVEAUX SONORES

Une campagne de mesures des niveaux sonores a été menée en septembre et octobre 2005. La comparaison des niveaux sonores engendrés et des émergences correspondantes (différence entre le niveau sonore initial, sans le fonctionnement de LA ROCHETTE Vénizel et les niveaux sonores avec le site en fonctionnement) avec les valeurs réglementaires fait apparaître de nombreuses non-conformités.

Le site doit prendre des mesures compensatoires pour diminuer ses niveaux sonores. En premier lieu, une étude visant à déterminer les équipements sources des émissions sonores les plus fortes sera conduite. Elle permettra de définir les équipements sur lesquels des mesures correctives pourront être prises avec le maximum d'impact sur le niveau sonore général (capotage, mise en place de silencieux, ...).

3.7 IMPACT DES DÉCHETS PRODUITS PAR LE SITE

Le site produit une variété de déchets. Les déchets non dangereux représentent le tonnage le plus important.

A priori, la quantité de déchets dangereux ne devrait pas augmenter de manière sensible. Les quantités de déchets non dangereux et en particulier les boues, devraient, elles augmenter du fait de l'augmentation des tonnages de papier fabriqués (augmentation des tonnages de déchets issus de la fabrication de la pâte à papier à partir de vieux papiers notamment).

Le mode de gestion des déchets en interne et en externe restera similaire. Compte tenu des tonnages importants de certains déchets, des solutions alternatives aux solutions actuelles pourront être recherchées (cas des boues de station d'épuration par exemple). Dans un premier temps, la solution retenue est l'épandage des boues : les boues produites en

Espagne sur un site similaire du groupe SAICA, sont également épandues. La qualité de ces boues permettrait également leur épandage agricole en France.

3.8 IMPACT SUR LA CIRCULATION

Trafic routier

Le trafic de voitures et de poids-lourds engendrés par la présence du site a été estimé pour les axes où des informations statistiques sont disponibles (comptages routiers).

Axe routier	Circulation existante			Circulation liée au site			Pourcentage représenté par le site		
	VL	PL	Total	VL	PL	Total	VL	PL	Total
RN2 - Vauxbuin	15118	2630	17748		180	180	0,000%	6,844%	1,0%
RN2 - Soissons	17405	4823	22228		180	180	0,000%	3,732%	0,8%
RN2 - Laffaux	7455	1592	9047		180	180	0,000%	11,307%	2,0%
RN31 - Sermoise	14995		14995	300	180	480	2,0%	-	3,2%
RN31 - Braine	7091	1977	9068		180	180	0,000%	9,105%	2,0%
RN31 - Pommiers	12758		12758		180	180	0,000%	-	1,4%
RN31 - Ambleny (ouest Soissons)	7887	1458	9345		180	180	0,000%	12,346%	1,9%
D1- sud Soissons	5308	1096	6404			0	0,000%	0,000%	0,0%
D1- nord Soissons	6372	1235	7607			0	0,000%	0,000%	0,0%
D6 - de Fère en Tardenois vers Soissons	1693	149	1842			0	0,000%	0,000%	0,0%
D95 - PR 6	1766	170	1936			0	0,000%	0,000%	0,0%
D 925 - Vailly-sur-Aisne vers Soissons	3765	372	4137			0	0,000%	0,000%	0,0%
D951 - De D6 vers Acy	614	78	692			0	0,000%	0,000%	0,0%

Pourcentage du trafic lié à la future blanchisserie

A proximité du site, le trafic routier généré par le site se limite à 3,2% de la circulation existante.

Si on s'intéresse maintenant à la seule circulation de poids-lourds, on constate que la circulation liée au site du site peut constituer jusqu'à 11-12% de la circulation poids-lourds des axes considérés. C'est le cas de la RN2 au niveau de Laffaux (au nord de Soissons) et de la RN31 au niveau d'Ambleny. Ces pourcentages sont tirés d'une hypothèse majorante indiquant que la moitié du trafic poids-lourds passe par les axes retenus.

En pratique, la répartition des poids-lourds sur les différents axes est plus diffuse et variable d'une période à une autre (variabilité des approvisionnements). On doit donc attendre un impact moindre de la circulation du site sur les axes routiers voisins.

Voie ferrée

La voie ferrée qui assure la desserte du site est une voie SNCF non-électrifiée. Elle longe l'usine nord des unités de production. Le site est la seule unité à emprunter l'embranché voisin. La ligne était autrefois utilisée pour le transport de passagers mais n'est plus à l'heure actuelle empruntée pour ce trafic.

Ainsi, le trafic qu'engendre le site de par ses approvisionnements et surtout ses expéditions représente la totalité du trafic de la ligne sur ce secteur. A noter, l'utilisation du transport ferroviaire pour une partie des expéditions permet de diminuer le trafic routier de desserte du site.

3.9 IMPACT SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS RIVERAINES

3.9.1 Quelques explications pour comprendre le volet santé

L'analyse de l'impact des activités de CBS sur la santé humaine a été effectuée en suivant la méthode développée dans les deux ouvrages suivants :

- un guide de l'InVS (Institut de Veille Sanitaire) ;
- un guide de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des RISques).

Cette étude s'effectue en plusieurs étapes :

- 1/ **Connaître les émissions** du site (émissions sonores, rejets atmosphériques, etc.) et **identifier les risques** qu'ils peuvent présenter pour la santé humaine.
- 2/ **Déterminer une relation dose/effet**, c'est-à-dire connaître pour un polluant x le seuil à partir duquel les symptômes et les troubles de la santé vont apparaître. Ceci n'est pas toujours possible. On peut notamment savoir d'un produit qu'il présente un danger sur la santé humaine mais sans savoir à partir de quelle dose, du fait du manque d'informations sanitaires disponibles.

Parmi les relations dose/effets disponibles, encore appelées Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR), on choisit celle qui nous paraît d'une part la plus fiable et d'autre part la plus convenable par rapport à la situation étudiée.

- 3/ **Connaître les doses auxquelles sont exposées les populations** « cibles » (c'est-à-dire les populations qui vont être mises en contact avec le polluant ou la nuisance : riverains, consommateurs d'un puit contaminé, etc.).

Dans cette partie de l'étude, on estime à partir de scénarios (durée de présence dans la maison, autres sources de contamination notamment via l'alimentation, ...) la quantité à laquelle les populations sont a priori exposées.

- 4/ Dernière étape, on **caractérise le risque** : on conclut sur l'existence ou non d'un risque pour la santé des populations concernées. On réalise alors une comparaison avec les valeurs de référence (VTR)

3.9.2 Effets sur la santé des riverains

Effets des rejets aqueux : Les modifications de la qualité de l'Aisne par les rejets du site ne sont pas suffisamment marquées pour constituer un risque pour la santé des utilisateurs du cours d'eau.

Effets des rejets atmosphériques : La dispersion des rejets du site a été modélisée afin d'estimer les concentrations qui sont susceptibles d'exister au niveau de différents points d'exposition. A partir des concentrations que les rejets atmosphériques du site sont susceptibles de générer dans les zones voisines, on détermine la quantité de polluant à laquelle les populations riveraines sont exposées.

On considère les modes d'exposition suivants :

- inhalation des polluants présents dans l'air ;
- ingestion des sols, « contaminés » par le dépôt des polluants qui sont susceptibles de se déposer (particules par ex) ;
- ingestion des légumes produits dans les secteurs exposés ;

La comparaison des quantités auxquelles sont exposées les personnes aux Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) permet d'affirmer que les rejets du site ne génèrent pas de risque pour la santé humaine, que ce soit pour les effets avec seuil (effets non cancérigènes, ayant dans le cas présent, souvent des effets sur la fonction respiratoire) ou les effets sans seuil (effets cancérigènes).

Effets du bruit : Les niveaux sonores du site, non-conformes par rapport aux valeurs réglementaires, peuvent générer un impact sur la santé des populations riveraines. On rappelle que :

- Les effets sanitaires du bruit sont fonction de la sensibilité de chaque individu. Une même exposition chez différentes personnes peut, ou non, conduire à l'apparition de symptômes (nervosité, troubles du sommeil)
- Des mesures compensatoires seront prises par le site pour respecter d'une part les niveaux réglementaires établis pour les niveaux sonores et d'autre part diminuer l'impact potentiel pour la santé des populations riveraines.

4 DANGERS DU SITE

4.1 ANALYSE DES RISQUES

Afin de déterminer les dangers présentés par le site, LA ROCHETTE VENIZEL s'est basé sur une analyse des risques. Cette analyse a permis de :

- Définir les scénarios d'accidents susceptibles de se produire sur le site ;
- Classer ces scénarios en fonction de leur probabilité et leur gravité ;
- Définir et étudier les scénarios majeurs d'accidents, c'est-à-dire les scénarios les plus probables et les plus dangereux ;
- Evaluer l'efficacité des moyens de prévention et de protection permettant de réduire la probabilité et la gravité de ces scénarios d'accidents.

Les résultats de l'analyse des risques sont qu'il existe trois scénarios majeurs au niveau du site. Plus précisément, les scénarios étudiés sont les suivants :

- Un incendie du stockage de balles de vieux papiers ;
- Une explosion de chaudières ;
- Une explosion au niveau de l'unité de méthanisation.

Il a été décidé d'étudier un scénario supplémentaire : l'incendie des stockages de bobines de papier. Les effets de ses scénarios sur les populations et les installations environnantes ont été étudiés. Il en résulte les faits suivants.

- Dans le cas d'une explosion de chaudière, il existe des risques d'effets létaux pour les personnes présentes sur le site et des effets dominos pourraient être observés ;
- Les distances d'effets sortent des limites de propriétés du site pour l'incendie du stockage de balles de vieux papiers. Toutefois aucune habitation extérieure ne sera touchée. Le risque pour la population extérieure est donc limité. De plus le groupe SAICA a acquis et est en cours d'acquisition des parcelles concernées ;
- Les distances d'effets évaluées dans le cas de l'explosion de l'unité de méthanisation restent à l'intérieur des limites de propriétés du site ;

- Les distances d'effets sortent légèrement des limites de propriétés du site pour l'incendie de certains stockages de bobines de papiers. Toutefois, aucune habitation extérieure ne sera touchée. De plus, les distances obtenues sont maximalistes, les quantités réellement stockées étant moindre. Le risque pour la population extérieure est donc inexistant.

4.2 MOYENS DE PRÉVENTION

Les moyens de prévention comprennent l'ensemble des mesures qui vont permettre de réduire qui vont empêcher l'incident de se produire, et diminuer ainsi la probabilité du scénario. Sur le site de LA ROCHETTE VENIZEL, ces moyens comportent :

- Les équipements de sécurité :
 - Les stockages de produits chimiques sont placés sur rétention. De plus, les incompatibilités chimiques ont été prises en compte dans les modalités de stockage ;
 - Les installations présentant un risque d'atmosphère explosive sont équipées de moyens de protection et de prévention contre les explosions, conformément à la réglementation ;
 - Les installations fixes contenant des produits inflammables sont mises à la terre ;
 - Le risque foudre a été appréhendé au cours d'une étude qui préconise les équipements de protection à mettre en œuvre. Toutefois, avant d'être mises en place, ces préconisations doivent être réévaluées suite aux modifications apportées aux installations du site ;
- La gestion du facteur humain :
 - La fonction sécurité est assurée par le responsable Prévention, qui est assisté dans sa tâche par deux agents techniques et deux assistants à la prévention des risques. Les missions du responsable Prévention sont nombreuses et comportent notamment : la planification et le suivi des formations du personnel en matière de sécurité, l'analyse et le suivi des accidents du travail, le suivi des contrôles relatifs aux équipements de sécurité ;
 - Le site de LA ROCHETTE VENIZEL possède un CHSCT, qui contribue à la protection de la santé et la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une société extérieure ;

- Des procédures et consignes d'exploitation ont été mises en place dans chaque atelier. Elles portent notamment sur le contrôle et la maintenance des équipements, sur la réception et le dépotage des produits chimiques ou encore sur l'interdiction de fumer à l'exception des zones fumeurs extérieures prévues à cet effet ;
- Il existe également des procédures pour les interventions extérieurs et les travaux : permis de feu, permis de fouille, plan de prévention... ;
- Le site est clôturé, placé sous vidéo surveillance et gardé ;
- Le contrôle des installations :
 - Des contrôles externes annuels sont organisés pour les équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, poteaux et bouches incendies, RIA), les ARI (Appareils Respiratoires Individuels), les sprinklers, les systèmes de détections et d'extinctions incendie des salles électriques, les sécurités des chaudières et les soupapes de sécurité ;
 - Au niveau interne, le service de maintenance assure également un suivi régulier des installations, selon un planning de tâches précis.

4.3 MOYENS DE PROTECTION

Les moyens de protections regroupent tous les dispositifs mis en œuvre lors de l'intervention pour la maîtrise de l'incident et de ses conséquences. Ils visent à réduire la gravité de l'incident.

Tout d'abord, le site est équipé de système de détection de gaz au niveau des chaudières et de système de détection incendie au niveau des zones de presse, des systèmes de sprinklage et des salles électriques.

D'autre part, de nombreux moyens de communications et d'alerte sont disponibles sur le site. Il s'agit par exemple de talkie walkie, du réseau téléphonique interne ou de téléphones portables.

En terme d'équipement d'extinction incendie, le site de LA ROCHETTE VENIZEL possède :

- D'un réseau d'alimentation en eau incendie spécifique, alimenté par les eaux brutes de la station de pompage ;
- D'un réseau de sprinklage, alimenté par son propre réseau d'alimentation en eau ;

- De nombreuses installations fixes et mobiles de lutte contre l'incendie telles que bornes incendie, RIA, armoire incendie, ..., réparties sur l'ensemble du site.

Les moyens de luttés incendie présents sur le site assurent les besoins en eau incendie estimés selon le guide méthodologique en vigueur. Au niveau des rétentions des eaux d'extinction incendie, des études technico-économiques doivent être réalisées afin de mettre en conformité le site.

LA ROCHETTE VENIZEL dispose également de moyens humains. En effet, le site dénombre :

- Une infirmière diplômée, présente en journée ;
- 17 pompiers de seconde intervention, sauveteurs secouristes du travail, qui peuvent intervenir dans un délai de 5 à 15 minutes.

Enfin, les services de secours les plus proches sont la caserne de pompier de SOISSONS située à environ 6 Km à l'ouest du site.